

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 12 novembre 2018

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Géraldine Mathieu	Vice-Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Catalina Kauz, Camille Pinget, Audrey Pion, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Daniel Baud, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	M. Éric Grand	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoint
4. Révision du plan directeur communal
5. Budget 2019
6. Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019
7. Approbation Budget 2019
8. Contribution 2019 au FIDU
9. Parcelles n° 119 et n° 120
10. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif
11. Fonds intercommunal (FI)
12. Divers

Le **Président** ouvre la séance à 20h00 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 [5244]

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

Page 2, point 1 :

M. Jean-Daniel Baud constate que, malgré sa demande, les plans du manège n'étaient pas non plus annexés au procès-verbal du 1^{er} octobre 2018. Ils lui seront donc envoyés par e-mail.

- **Grégoire Stocky** suggère une première correction en page 3, point 3, 4^e paragraphe :
→ En résumé : « la Cour n'a pu que confirmer que, dans la mesure où les communes ne disposent d'aucune compétence propre en matière d'homologation de produits phytosanitaires ou de régulation de leurs conditions d'utilisation, le texte d'une initiative municipale demandant l'interdiction de l'usage du ~~glyphosphosphate~~ **glyphosate** sur le territoire communal ne pourrait être validé. »
- Deuxième correction proposée par **Grégoire Stocky** en page 3, point 3, dernier paragraphe :
→ « **M. Philippe Othenin-Girard** annonce qu'un dossier dont il avait été beaucoup question il y a quatre ou cinq ans est récemment revenu d'actualité, soit les zones hameau de ~~Sonnies~~ **Sionnet** et de Monniaz. »
- Troisième correction proposée par **Grégoire Stocky** en page 4, point 3, premier paragraphe :
→ « La piste cyclable irait ~~de Mon-Idée jusqu'au giratoire~~ **du hameau de l'Avenir jusqu'au giratoire de Sionnet**, conclut **M. Philippe Othenin-Girard**. »

2. Communications du bureau du Conseil municipal [5245]

Le **Président** rappelle que les Conseillers municipaux sont cordialement invités à donner un coup de main lors du repas des aînés qui aura lieu le 20 novembre et qui débutera à 18h30.

La remise des prix du concours des métiers du bois organisé dans le cadre de la Cité des Métiers aura lieu le 25 novembre prochain, annonce le **Président**. Le pavillon, qui sera racheté au prix du matériel et installé vers la maison des bois, participe à ce concours.

Les membres de la commission des finances ont reçu une copie de la refonte du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – RAC B 6 05.01- dans lequel sont formalisées toutes les règles en matière de gestion financière communale. La refonte fait suite à l'introduction de MCH2 dès le 1^{er} janvier 2018.

Mme Patricia Crousaz-Pantet rejoint la séance.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints [5246]

Mme le Maire indique que la commune a reçu la décision du 3 octobre du Conseiller d'État approuvant la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2018 concernant l'approbation des comptes 2017.

17 Jusserands ont fréquenté la permanence de l'action Trois-Chêne pour l'emploi jusqu'à fin septembre, indique **Mme le Maire** en relevant l'utilité de cette démarche pour la population.

Une ultime offre d'achat de la totalité de la parcelle pour Fr. 4'000'000.- a été transmise à l'Église protestante conformément à la décision du Conseil municipal du 1^{er} octobre dernier. La Mairie n'a pas reçu de réponse à ce jour, conclut **Mme le Maire**.

Mme le Maire annonce une naturalisation facilitée.

À la suite de la polémique en cours par rapport aux frais des Conseillers d'État et de l'Exécutif de la Ville de Genève, **Mme le Maire** rappelle que les membres de l'Exécutif de Jussy ne reçoivent aucuns frais forfaitaires ni effectifs sur les téléphones, transports, parkings, etc. La rémunération des magistrats se limite aux indemnités versées à l'Exécutif et à la prise en charge du voyage des maires et adjoints. Il arrive parfois que les magistrats prennent un repas à Jussy avec certains prestataires. Quant à la carte de crédit, qui est employée dans le cadre de certaines sorties (aînés, jeunes), il n'y a aucune confusion avec celles des magistrats. **Mme le Maire** souligne le fait qu'une directive est en place depuis plus d'une année et que celle-ci porte aussi sur les éventuels remboursements de frais. Une autre directive, qui sera prochainement mise en place, portera sur les cadeaux offerts aux élus. **Mme le Maire** précise que l'administration reçoit quelques cadeaux (panettones, vin, chocolats) en fin d'année. Cette directive, qui sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal, permettra de formaliser ces questions qui relèvent du bon sens. De plus, un contrôle interne aura lieu les 6 et 7 décembre prochains, conclut **Mme le Maire**.

M. Denis Chenevard annonce que la commune a reçu une autorisation de construire pour la Renfile faisant suite à une demande de mise en conformité. Il s'agit du démontage de diverses constructions (couvert à voitures, portail et différentes clôtures), ces objets n'ayant pas été soumis à demande d'autorisation de construire auprès du département.

M. Denis Chenevard indique que le consortium d'entreprises Induni/Scrasa a fait recours contre l'adjudication des travaux d'enfouissement des lignes de la route de Monniaz à l'entreprise Piasio. La DGAN, les SIG et la commune vont engager un avocat. Ce recours a bloqué les travaux qui auraient normalement dû démarrer aujourd'hui. Une demande de levée de l'effet suspensif devrait être déposée d'ici le 20 novembre prochain ; les travaux pourraient alors commencer, aux risques et périls des maîtres de l'ouvrage.

La locataire du 316, route de Jussy demande un financement complémentaire relatif aux travaux du bâtiment de la Couronne, annonce **M. Denis Chenevard**. L'Exécutif a réclamé des justificatifs sérieux avant toute éventuelle entrée en matière. **Mme le Maire** ajoute que les magistrats voudraient d'abord s'assurer que lesdits travaux sont bien à la charge du propriétaire.

M. Denis Chenevard précise que la CMNS s'oppose au remplacement des fenêtres, le bâtiment étant classé. La CMNS demande que les anciennes fenêtres soient récupérées et restaurées. Elle demande aussi le maintien de l'ouverture de la porte dans le sens existant, soit vers l'intérieur ; selon la CMNS, une seconde voie de fuite pourrait si nécessaire être aménagée (transformation en porte d'une fenêtre de la façade). **M. Denis Chenevard** sollicitera un rendez-vous avec la conservatrice cantonale.

M. Philippe Othenin-Girard indique que l'État ne versera plus de subventions pour l'achat de vélos électriques dès le 31 décembre 2018. Celles-ci seront remplacées, dès le 1^{er} janvier 2019, par une subvention pour l'achat de voitures électriques.

À l'instigation de deux personnes, un concours de nouvelles se déroulera à Jussy, annonce **M. Philippe Othenin-Girard**. Les organisatrices ont préparé un petit flyer résumant cette démarche sympathique.

4. Révision du plan directeur communal

[5247]

Mme le Maire, qui rappelle que le PDCom de Jussy a été validé en 2010, indique que le PDCan 2030 est en passe d'être accepté. Par conséquent, chaque commune devra adapter le sien en fonction dudit PDCan 2030 d'ici fin 2018. L'Exécutif a pris contact avec M. Tanari. Selon l'office de l'Urbanisme, il n'y a pas d'enjeux importants sur le territoire de Jussy qui nécessiteraient une remise à jour complète et rapide du PDCom. Ce document, qui était plus un état des lieux sans proposition pour le futur, mériterait d'être enrichi, même si la commune pourrait se contenter d'établir un plan de conformité avec le PDCan.

L'Exécutif trouverait dommage de se limiter au plan de conformité et suggère de se pencher sur ce PDCom sans forcément attendre la prochaine législature. **Mme le Maire** résume la procédure : conception du cahier des charges, puis validation par l'État avant remise à niveau du PDCom. Des fiches intercommunales et inter pays doivent également figurer dans le PDCom 2030 dont le coût global s'élèverait à plus de Fr. 100'000.-.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif propose d'ajouter Fr. 25'000.- dans le budget 2019 afin de préparer ledit cahier des charges. **Mme le Maire** rappelle que Fr. 30'000.- sont d'ores et déjà prévus au budget pour une étude sur la mobilité, un des volets du PDCom.

Une commission ou un groupe de travail ad hoc devra être constitué(e). **Mme le Maire** rappelle qu'il faudrait des élus motivés et qui pensent se représenter pour la prochaine législature. Puis elle souligne le fait que le Conseil municipal pourrait aussi décider de ne rien entreprendre du tout par rapport au PDCom d'ici 2020, ce qui risque de provoquer une réaction de l'État.

M. Philippe Othenin-Girard relève que le PDCom 2030 présente une dimension très nouvelle, car il n'est plus centré sur la commune qui doit véritablement traiter avec une vision plus large (développements, mobilité, infrastructures, etc.). La commune ne dispose pas, à l'heure actuelle, de document de référence qui pourrait servir de base de discussion par rapport aux problèmes rencontrés. Ce PDCom 2030 offrirait donc une vision très importante et utile.

Mme le Maire insiste sur le fait que la commune manque, à l'heure actuelle, d'une vision à long terme lorsque les élus discutent d'achat de parcelles ou de terrains. Puis elle indique qu'une étude de l'espace rural sur l'ensemble du territoire Arve et Lac sera portée en 2019 par le canton.

M. Tanari (urbanisme) avait travaillé seul pour le premier PDCom de Jussy. Dorénavant, d'autres spécialistes (mobilité, espace rural, etc.) sont intégrés à cette démarche.

M. Olivier Sommer relève qu'une commission ad hoc avait été constituée pour le premier PDCom. **Mme le Maire** insiste sur le fait que la commune doit vraiment établir un cahier des charges très détaillé qui doit être validé par l'État avant d'entreprendre d'autres démarches.

M. Olivier Sommer ajoute que le PDCom de Jussy et le PDCan se superposent assez bien. Il n'y aurait pas vraiment de révolution pour la commune au niveau de l'aménagement du territoire. **Mme le Maire** souligne qu'il est hors de question d'investir Fr. 100'000.- pour faire juste un peu de cosmétique. **M. Olivier Sommer** abonde dans son sens.

M. Philippe Othenin-Girard suggère d'examiner le modèle type de l'État afin de définir un peu les orientations de cette première phase. **M. Olivier Sommer** souligne l'importance du volet « mobilité » évoqué dans les grandes lignes par le PDCan et **M. Philippe Othenin-Girard** souligne que celui-ci ne prend pas en compte les problématiques particulières des communes.

Selon **Mme Géraldine Mathieu**, il serait bon de résoudre d'abord la question des zones hameaux. **M. Philippe Othenin-Girard** remarque que les services de l'État ont avancé par rapport à cette problématique et que le processus est compliqué. La procédure pourrait néanmoins aboutir d'ici fin 2019, si tout va bien.

Mme le Maire, qui propose de travailler en parallèle sur ces questions, indique que l'Exécutif soulèvera de nouveau la question du PDCOM lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

5. Budget 2019

[5248]

Le Président fait un bref exposé de la situation financière de la commune (revenus fiscaux, conjoncture, consommation, taux d'intérêt, perspectives économiques sur les plans national et cantonal).

Puis il laisse la parole à **M. Christophe Mage** qui présente diverses statistiques sur le plan communal (évolution de la population, pyramide des âges, répartition H/F, répartition étudiants/actifs/retraités, perspectives fiscales) avant d'exposer les comptes de fonctionnement qui présentaient, lors de la séance du 1^{er} octobre dernier, un excédent de Fr. 43'413.-. Compte tenu des dernières modifications qui ont été apportées au projet de budget 2019, l'excédent estimé s'élève à Fr. 22'482.-. **M. Christophe Mage** présente ensuite brièvement les variations des postes de charges et de revenus concernés par ces modifications, sachant que les Conseillers municipaux ont tous reçu le budget détaillé.

M. Jean-Daniel Baud annonce que la fondation a accepté d'inscrire Fr. 20'000.- à son budget pour participer à la construction d'une nouvelle place de jeux à Lullier, une information qui est chaleureusement accueillie par le Conseil municipal.

Mme Audrey Pion rejoint la séance.

M. Jean-Daniel Baud ajoute que la fondation souhaiterait naturellement avoir une vue sur le projet de jeux avant de préciser qu'un éventuel dépassement du budget dans le cadre de l'enfouissement des lignes de Monniaz (surfaçage dans le village) fera l'objet, si nécessaire, d'une augmentation du crédit d'investissement.

La commission Finances et Administration ayant examiné les chiffres en détail et toutes les modifications figurant dans le procès-verbal y relatif, le Conseil municipal renonce à passer une nouvelle fois le budget 2019 en revue.

M. Christophe Mage présente ensuite les investissements et les amortissements du patrimoine administratif avant de conclure sur les contributions de toutes les communes au FIDU.

Mme le Maire annonce que la commune vient juste de recevoir l'offre demandée par la commission Bâtiment et Routes liée à un outil de planification et de travail pour les routes (gestion numérique). Pour un premier relevé des routes et la mise en place du logiciel, le coût s'élève à Fr. 24'700.- TTC. Au vu du montant, **Mme le Maire** relève qu'il n'est pas possible de mettre la globalité au budget 2019. Elle propose d'ajouter au budget 2019 une charge de Fr. 10'000.- pour la mise en place du software et de reporter l'inventaire des routes en 2020.

Selon **M. Philippe Othenin-Girard**, cet outil pourrait véritablement être très utile. Sur une question de **Mme Patricia Crousaz-Pantet**, **M. Denis Chenevard** indique que les coûts de

mise à jour et d'entretien du programme s'élèvent à environ Fr. 3'000.- par an. L'acquisition du programme, elle, reviendrait à Fr. 14'500.-.

Sans remettre en question l'idée d'entreprendre un véritable état des lieux, **M. Olivier Sommer** demande s'il n'existerait pas d'outil plus simple. **M. Jean-Daniel Baud** relève que ce programme ne se contente pas du surfacage de la route (photos, analyses, revêtement, infrastructures, etc.). La commission Routes et Bâtiments, qui avait demandé deux variantes, n'a reçu que celle-ci pour le moment.

Puis **M. Jean-Daniel Baud** soulève le fait que la commune engagera un technicien en 2019. Ne faudrait-il pas attendre son entrée en fonction avant d'acquérir un tel outil? Sa remarque est relayée par plusieurs Conseillers municipaux.

À l'issue d'une brève discussion sur le bien-fondé de l'acquisition de cet outil avant l'entrée en fonction du technicien communal, **Mme le Maire** propose d'inscrire tout de même Fr. 10'000.- au budget, quitte à reporter cette dépense fin 2019.

Le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (11 voix pour), le Conseil municipal décide d'inscrire au budget 2019 une charge supplémentaire de Fr. 10'000.- pour la mise en place d'un outil de gestion des routes communales.

M. Jean-Daniel Baud insiste sur le fait que ce logiciel ne devra pas être commandé avant l'entrée en fonction du technicien qui aura peut-être d'autres expériences avec d'autres outils.

Mme Géraldine Mathieu, qui relève le coût global des salaires et leur augmentation régulière, aimerait savoir si les charges y relatives sont comparables à celles des autres communes. À l'issue d'une brève discussion sur les possibilités offertes pour obtenir un ordre de grandeur, **Mme le Maire** évoque le site Internet du service de surveillance des communes (<http://ge.ch/surveillance-communes/>) qui permet la consultation des informations financières des communes pour les dix dernières années. **M. Christophe Mage** récoltera ces informations et les présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

6. Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 [5249]

Délibération No 10/2018 : Proposition du Maire et des Adjoints relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010.

Le Président donne lecture de la délibération.

Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

7. Approbation Budget 2019 [5250]

Délibération No 08/2018 : Proposition du Maire et des Adjoints relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Le Président donne lecture de la délibération, sachant que les comptes de charges, de revenus et l'excédent estimé sont modifiés conformément à la décision prise au point 5

d'inscrire une charge de Fr. 10'000.- supplémentaires pour l'acquisition d'un outil de gestion des routes communales.

Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

8. Contribution 2019 au FIDU [5251]

Délibération No 09/2018 : Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Budget 2019.

Le Président donne lecture de la délibération.

Le Conseil vote et l'accepte par 9 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, soit à la majorité.

9. Parcelles n° 119 et n° 120 [5252]

M. Christophe Mage présente l'estimation réalisée par un architecte sur la valeur des parcelles No 119 et 120 ainsi que le bâtiment, qui est très vétuste. **Mme le Maire** ajoute que deux entités ont pris contact avec la commune et proposé des partenariats.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle **Mme le Maire** relève que si la maison est protégée, il s'agit de parcelles constructibles situées au centre du village. Si la commune décide d'acquérir ces parcelles, cela doit vraiment être pour démarrer un projet, conclut-elle.

À l'unanimité (11 voix pour), le Conseil municipal donne toute latitude à l'Exécutif pour entamer des négociations en vue de l'acquisition de la totalité de la parcelle et du bâtiment pour une enveloppe maximale de Fr. 4'600'000.-.

10. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif [5253]

Développement et Sécurité

M. Olivier Sommer n'a rien de particulier à annoncer.

M. Philippe Othenin-Girard indique que les dossiers courants avancent. Il rappelle la prochaine séance communale qui aura lieu en mars 2019 et qui sera notamment consacrée à l'énergie, aux panneaux photovoltaïques, etc.

Agriculture et Urbanisme

Mme Deborah Wegmuller annonce que la commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal. N'étant pas elle-même dans la liste de diffusion, elle demande si ses collègues reçoivent bien les procès-verbaux de la commission. Cela semble être le cas. La prochaine séance de la commission est fixée au 26 novembre 2018.

Bâtiments et Routes

La commission ne s'est pas réunie, indique **M. Jean-Daniel Baud** qui déplore les mauvaises nouvelles qui sont tombées par rapport au recours déposé contre le chantier de l'enfouissement des lignes de Monniaz et le préavis de la CMNS concernant le bâtiment de la Couronne.

La prochaine séance de la commission est fixée au 29 novembre 2018.

Mme le Maire évoque une villa et un grand terrain, pour l'instant en zone agricole, qui sont à vendre à proximité du presbytère. **M. Jean-Daniel Baud** évoque les constats qu'il a tirés de sa visite des lieux après avoir soumis cette requête à la fondation qui l'a déclinée. **Mme le**

Maire souligne que c'est dans ce genre de cas que le PDCOM peut s'avérer précieux par rapport aux stratégies et potentiels de développement futurs de la commune. Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle le Président propose de passer au vote.

À la majorité (8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions), le Conseil municipal accepte le principe d'une évaluation de la situation et des immeubles par le biais d'une petite expertise sans articuler pour l'instant de montant. Ce point sera rediscuté par le Conseil municipal, une fois ces éléments à disposition.

Écoles et Affaires sociales

Mme Myriam Rivollet indique que la réunion qui devait avoir lieu la semaine dernière a été annulée par manque de sujets à discuter. Elle rappelle la date des samakids (gestes de premiers secours enseignés aux enfants, 42 inscrits), le 24 novembre prochain.

Finances et Administration

La commission s'est réunie le 5 novembre dernier, annonce **Mme Audrey Pion**, et a traité du budget 2019.

Mme Audrey Pion rappelle que le Conseil municipal avait souhaité étudier plusieurs variantes par rapport au système de rémunération. La commission, qui a décidé de ne pas entrer en matière sur un système uniquement fondé sur des jetons de présence, inapproprié et surdimensionné pour Jussy, propose deux variantes :

1. Une indemnité de Fr. 2'500.-/an octroyée à chaque Conseiller municipal sans distinction de sa charge. Budget : Fr. 32'500.-, soit une augmentation de Fr. 7'500.- par rapport au budget actuel.

2. Une indemnité de Fr. 2'200.-/an pour les Conseillers municipaux, avec un supplément de Fr. 500.- pour les présidents de commission et de Fr. 800.- pour le président du Bureau du Conseil. Budget : Fr. 32'400.-, soit une augmentation de Fr. 7'400.- par rapport au budget actuel.

Mme le Maire indique que ces chiffres devront être rediscutés lors du vote du budget 2020. **Le Président** suggère d'en reparler au printemps, en vue d'une implémentation sur ledit budget.

Manifestations et Sport

Mme Catalina Kauz annonce que la commission s'est réunie le 6 novembre dernier.

Le dress code pour le repas des aînés : s'habiller en noir.

Le tous-ménages en vue d'organiser un marché de Noël et/ou des fenêtres de l'avent n'a hélas guère remporté de succès. Ces projets sont donc annulés pour 2018. Un flyer spécial Noël distribué plus tôt, l'année prochaine, pourrait peut-être stimuler des participants.

La soirée citoyenne aura lieu le 12 février 2019.

La commission planche sur des idées pour la prochaine sortie des jeunes.

La balade sur la frontière, prévue le 19 mai 2019, tombera hélas le jour des votations. La commission devra recruter des bénévoles.

Pour leur sortie, le 22 mai 2019, les aînés se rendront au Hameau Duboeuf.

La commission a écrit à Thierry Meury afin de lui proposer de venir comme orateur pour le 1^{er} Août 2019. Selon **Mme le Maire**, il faudra sans doute inscrire un montant de Fr. 1'500.- au budget pour cette intervention.

11. Fonds Intercommunal (FI)

[5254]

En l'absence de décisions prises par l'ACG relatives au Fonds Intercommunal (FI), ce point ne fait pas l'objet de remarque particulière.

12. Divers

[5255]

Le Président rappelle que les inscriptions pour la sortie des Conseillers municipaux et de leurs conjoints seront closes le 30 novembre 2018.

M. Olivier Sommer indique qu'il a représenté la commune de Jussy lors de l'assemblée constituante de Forêts Genève qui vise entre autres à la mise en valeur du bois. Les cinq sociétés se sont toutes regroupées en une seule entité (écologie, production et mise en valeur du bois) sous l'impulsion du canton. Le président et le trésorier de Forêts Genève sont tous deux des Jusserands, se réjouit **M. Olivier Sommer**.

M. Denis Chenevard annonce que M. Robert Raymond avait demandé l'autorisation pour replanter une zone de vigne, ce qui lui a été refusé.

Sur une question de **Mme Myriam Rivollet**, **Mme le Maire** indique que la commune a renvoyé ce matin des e-mails par rapport à l'état de sa parcelle.

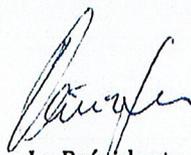
Mme Géraldine Mathieu revient sur une demande qu'elle a formulée à plusieurs reprises, à savoir recevoir plus tôt le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Ce serait bien de résoudre ce problème. **M. Christophe Mage** reconnaît que le dernier procès-verbal a peut-être été un peu trop longtemps conservé au secrétariat de la Mairie, mais qu'il était joint à l'ordre du jour de cette séance.

Sur une question d'**Alain Magistra**, **Mme le Maire** indique qu'un nouveau bancomat sera installé.

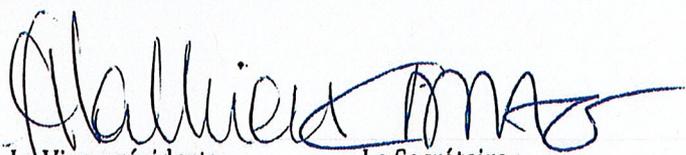
M. Grégoire Stocky revient sur la question de l'aménagement d'une piste cyclable sur la route de Monniaz qui a été discutée lors de la séance du 1^{er} octobre 2018. **Mme le Maire** rappelle que la route n'est pas assez large, donc ne correspond pas aux normes pour un tel aménagement. **M. Denis Chenevard** souligne qu'il s'agit d'une route cantonale.

À l'issue d'une brève discussion, et vu les résultats de la votation fédérale du 23 septembre dernier, le Conseil municipal charge l'Exécutif d'écrire officiellement à la DGT afin de réclamer des mesures tout en soulignant la dangerosité de cette route cantonale pour les cyclistes.

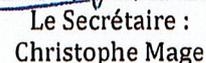
Date du prochain Conseil municipal : 3 décembre 2018 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Géraldine Mathieu



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à 22h10

